

L'Embusqué

Charles Maurras

1914

Édition électronique réalisée par
Maurras.net
et
l'Association des Amis
de la Maison du Chemin de Paradis.

— 2016 —

Certains droits réservés
merci de consulter
www.maurras.net
pour plus de précisions.

*Cet article a paru dans L'Action française du 27 août 1914*¹.

L'Embusqué²

Il est partout question de nommer de nouveaux ministres, sans éliminer les anciens. Des noms sont prononcés : Millerand³, Delcassé⁴, Briand⁵. On a imprimé aussi le nom de Marcel Sembat⁶. Et Clemenceau⁷ ?

M. Clemenceau veut-il en être ? Ou se réserve-t-il ? Cela ne regarde que lui. En doit-il être ? Cela nous regarde, nous. Pour répondre à ceci, il faudrait savoir où M. Clemenceau sera le plus dangereux : dans le ministère ou dehors ?

N'ayant pas fait partie du ministère Clemenceau, ni d'aucune combinaison politique, littéraire, scientifique ou mondaine à laquelle M. Clemenceau ait été mêlé, j'ignore ce qu'il vaut comme collègue ni s'il a mérité sa réputation de mauvais coucheur. Ce qui est certain, c'est que sa profession de journaliste

1. Les seules différences entre le texte de l'article original et celui recueilli dans le premier volume des *Conditions de la victoire*, en 1916, sont la note 2 ci-dessous, qui ne figure que dans le recueil, et le post-scriptum que comporte l'article original mais que le recueil omet. (Note des éditeurs.)

2. J'ai plaisir à dire que ce titre excellent appartient à Maurice Pujol, alors mon compagnon de travail, aujourd'hui soldat au front.

3. Alexandre Millerand (1859–1943) est en effet nommé ministre de la Guerre du cabinet Viviani, le ministère d'Union sacrée, le 26, alors que Maurras ne peut sans doute plus confirmer ces informations en raison des délais de la censure. Entre autres fonctions, il avait déjà occupé ce poste en 1912-1913. (N. D. É.)

4. Vieux routier de la politique, Théophile Delcassé (1852–1923) devient effectivement ministre des Affaires étrangères. (N. D. É.)

5. Aristide Briand (1862–1932) devient bien ministre de la Justice. (N. D. É.)

6. Marcel Sembat (1862–1922) acceptera de rentrer dans le gouvernement Viviani le 27 août, comme ministre des Travaux publics. (N. D. É.)

7. Georges Clemenceau (1841–1929), qui a déjà été ministre et président du Conseil, refuse quant à lui d'entrer dans le gouvernement Viviani, alors qu'Aristide Briand l'y poussait. (N. D. É.)

et la faculté qui lui est laissée, *malgré l'état de siège*, de dire à tort et à travers tout ce qu'il peut savoir comme homme public, fait de lui un danger public évident. Aucun devoir qui le limite ne lui est supportable. Il y a des fictions qui peuvent être d'intérêt national : incapable de s'y plier lorsque son caprice est en jeu, il répandra à pleine gorge toutes les fables qu'il lui conviendra d'imaginer. Grâce à lui, on peut dire que les conseils de la défense se tiennent en plein vent.

Son article d'hier est particulièrement inouï. On y trouve d'abord toutes les sages invitations au calme, toutes les justes recommandations de faire confiance au gouvernement quel qu'il soit : bons conseils qui traînent partout. Mais, ailleurs, ceux qui les donnent, commencent par se faire un devoir de les suivre. Cet homme vraiment libre ne s'embarrasse point de ses propres principes. Il écrit : « Forte ou faible, quelle que soit l'action gouvernementale, nous ne pouvons commettre de plus grande faute que de la contrarier. » « La légalité, l'ordre, le calme comme nos meilleurs points d'appui. »

Cela dit, s'estimant couvert par ces protestations, M. Clemenceau fait ce qu'il peut pour troubler l'ordre, ébranler la confiance, critiquer le gouvernement « dans la mesure où il le rend nécessaire », qui n'est autre que la mesure du plaisir de M. Clemenceau.

Il délivre au généralissime (qu'il n'était pas chargé d'apprécier) un brevet de satisfaction, mais « pour la défensive » seulement ; il fait savoir de cette sorte aux Français et aux étrangers, aux amis et aux ennemis, que la question du généralissime a pu être posée en haut lieu. Et ce premier paquet lâché, il renouvelle le conseil de « patience » et de « tranquillité ».

Alors, l'agitation de M. Clemenceau recommence.

Contre le ministère de la Guerre, cette fois. « Sous prétexte de concentration », on s'en est remis « de tous les services les plus importants » à ce ministère qui est déclaré « hors d'état de les diriger et de les contrôler ». Tous ses « directeurs abandonnés à eux-mêmes ont eu pour première occupation de s'octroyer la plume blanche ». Enfin, les communications dudit ministère à la presse ont besoin d'être « contrôlées ». Par qui ? Par la presse elle-même, particulièrement par la presse de Londres.

C'est une opinion. Peut-être vraie ! Peut-être fausse ! Mais elle contredit l'opinion des autorités responsables et elle correspond aux passions du public, à ses nerfs, à ce que M. de Mun appelle éloquemment les perfides conseils de la fiévreuse curiosité et les tentations de la critique ignorante.

L'article de M. Clemenceau intitulé « La volonté » annonçait de bonnes recettes pour discipliner les réflexes du public : il ne tend qu'à libérer ces réflexes jusqu'à la folie.

Si je publiais les mêmes renseignements, si j'émettais les mêmes affirmations, si je me permettais, chétif, de critiquer bureaux, ministres, président, d'abord on ne laisserait pas passer cette prose et l'on aurait raison. Mais, à supposer qu'elle parût et circulât, le beau malheur ! On sait que les sphères d'informations des écrivains d'opposition sont toujours suspectes aux officiels. Il serait trop facile de maintenir par tous les organes de l'État la vérité gouvernementale audacieusement contestée ! Mais avec M. Clemenceau, c'est une autre paire de manches. Que répondre à l'homme qui écrit : « Ayant reçu la visite de M. Viviani le lendemain, je lui parlais de cette affaire. . . »

Qu'objecter au sénateur qui ose écrire : « Je m'inscris en faux contre le démenti de M. Messimy⁸ qui est bien placé pour savoir de qui je tiens une information accompagnée de cette remarque », etc.

Notez que les points abordés par M. Clemenceau ne sont pas en cause. Que faut-il penser de l'interdiction, puis de l'admission, puis de la nouvelle interdiction du journal le *Times* ? Ou encore du récit de M. Gervais sur l'abominable incident du 15^e corps⁹, du démenti que M. Gervais a reçu du gouvernement et du démenti que M. Clemenceau donne au démenti gouvernemental ? Questions particulières ! Sujets dont discuterait indéfiniment en une heure où la discussion est pire que tout ! Mais sur l'indiscrétion avec laquelle M. Clemenceau se mêle de faire juger ces divers incidents, il n'y a pas de doute possible ; le désordre ainsi provoqué peut avoir des conséquences épouvantables, non seulement pour la patrie, mais pour chacun des membres de la patrie, pour vous qui me lisez, pour votre enfant ou votre frère qui est à l'armée, pour le toit sous lequel s'abrite votre paix douteuse. . . Les nécessités de l'ordre sont aujourd'hui vitales et les désordres sont mortels. Si pareille situation devait s'éterniser, l'Histoire de France dirait qu'une somme effroyable de catastrophes collectives et de deuils personnels porte pour signature la parole légère et l'intempérant journalisme d'un parlementaire fameux.

Que faire donc de cet homme libre, trop libre ? À la place de M. Poincaré, disent quelques-uns, nous donnerions à M. Clemenceau le choix entre un siège au Conseil des ministres ou le passage en conseil de guerre. Mais M. Poincaré a sans doute des objections. . . Elles peuvent tenir à ce petit fait que, du printemps à l'automne 1906, il fut le collègue de M. Clemenceau dans le cabinet Sarrien¹⁰ : ce n'était pas drôle, dit-on. D'autre part, M. Clemenceau

8. Adolphe Messimy (1869–1935), militaire puis homme politique, il est ministre de la Guerre du cabinet Viviani du 13 juin au 26 août 1914. (N. D. É.)

9. Sur cet épisode, qui formera aussi le propos du post-scriptum, voir les articles des jours précédents, en particulier « Deuil provençal » du 25 août 1914. (N. D. É.)

10. Ferdinand Sarrien (1840–1915), président du Conseil en 1906. Poincaré, président de la République en 1914, avait côtoyé Clemenceau dans son gouvernement. (N. D. É.)

peut trouver que l'autorité sans la responsabilité a des charmes, et qu'il est doux de tout pouvoir sans avoir à répondre de rien.

Alors, quoi ?¹¹

Alors, le ministère est remanié, paraît-il. À l'heure où j'écris, on annonce que M. Clemenceau, qui a rendu le service d'écarter M. Caillaux¹², ne sera pourtant pas de la combinaison.

M. Clemenceau va donc continuer avec son journal¹³ à former un gouvernement à côté, ou, pour mieux dire, un gouvernement au-dessus, qui s'arrogera le droit de contrôler, de critiquer et de censurer le gouvernement nominal : tiraillant à sa guise, en franc tireur, gênant les opérations de cette troupe gouvernementale régulière, dont nous acceptons la discipline, nous, royalistes !

Il faudrait pourtant que M. Clemenceau prît ses responsabilités directes ou qu'il se tût : chef ou soldat, il n'y a plus à chercher entre ces deux postes un lieu d'intrigues où s'embusquer¹⁴ !

11. Ici une ligne de points indique un passage supprimé par la censure en cette période de guerre. Elle se retrouve dans le premier volume du recueil *Les Conditions de la Victoire* en 1916. (N. D. É.)

12. Joseph Caillaux (1863–1944) ; éclaboussé dans la presse par diverses affaires, sa femme Henriette assassine Gaston Calmette, directeur du *Figaro*, le 16 mars 1914 : l'épisode est bien connu et le procès, retentissant, a lieu en juillet suivant. Quand Maurras écrit cet article, Caillaux a malgré tout été réélu entre temps aux législatives de mai 1914. Clemenceau et Caillaux étaient opposés depuis plusieurs années, et leur inimitié s'était encore accrue depuis décembre 1913, quand Caillaux fit tomber le gouvernement Barthou mais échoua à le remplacer par une combinaison où il se serait attribué la présidence du Conseil avec le soutien de Jaurès, ce qu'empêcha Clemenceau. En 1917, une coalition de fait des droites et de Clemenceau, alors au pouvoir, assimilera ses positions modérées à de la trahison et Caillaux sera condamné, après une campagne de presse menée au premier rang par Léon Daudet. Il ne reviendra en politique qu'en 1924 avec le Cartel des gauches. (N. D. É.)

13. *L'Homme libre*, fondé en 1913, dont on sait que face à la censure de la presse au début du conflit, il prit le titre *L'Homme enchaîné* à partir du 30 septembre 1914. (N. D. É.)

14. La faveur du mot *embusqué* datait du XIX^e siècle devant un service militaire inégalitaire ; elle avait repris une vigueur nouvelle quand on accusa les députés de « s'auto-embusquer » en s'exonérant des mesures de mobilisation prévues par la loi de 1905, puis par celle de 1913. Notons toutefois qu'au moment où Maurras écrit cet article, la grande polémique de 1915 sur les embusqués n'a pas encore eu lieu et que Clemenceau ne tient pas encore la redoutée rubrique du « Carnet des embusqués » qu'il rédigera dans *L'Homme enchaîné* entre avril 1915 et août 1916. (N. D. É.)

P. S. – Comme il fallait le prévoir, le honteux bavardage du sénateur Gervais, calomniant quatre des plus nobles villes de Provence, excite là-bas une indignation générale. Mais le patriotisme des Provençaux refusera de s'arrêter à ces vilénies. Mon ami l'orateur et le poète Xavier de Magallon, m'écrit de Marseille à la date du 24 :

Je suis encore ici, attendant la réintégration de mon grade. Marseille est profondément émue par l'annonce d'une note du *Matin* tendant à déshonorer devant le monde entier des régiments provençaux pour la joie et le réconfort de tous nos ennemis. Si des sanctions militaires ont été méritées, qu'elles soient prises ! Mais il n'appartient pas au *Matin*, ni au sénateur Gervais, de les prendre. C'est un crime, et c'est une faute qui écoëure, divise, affaiblit. Protestez, faites protester la presse parisienne. Faites observer surtout que telles troupes de l'Est dont les correspondants étrangers ont exalté l'héroïsme sont en grande partie du Midi. Amitiés.

XAVIER DE MAGALLON.

Le royal souci de l'unité nationale n'habite ni le cerveau ni le cœur des membres du parlement. Mais les conducteurs et les guides de l'opinion ont gardé en Provence, comme dans le reste de la France, les préoccupations auxquelles ces esclaves publics sont devenus absolument étrangers. Selon le vœu de Magallon, l'acte provocateur du sénateur Gervais a soulevé la réprobation spontanée de tous les journaux parisiens. Je n'ai pas eu à la demander.

